

L'ÉVALUATION DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE DU 23 JUILLET 2008

Axe Evaluation de la démocratie

Co-directeurs :

- Emiliano Grossman
- Nicolas Sauger

Coordinateurs du projet :

Olivier ROZENBERG



Olivier Rozenberg est Associate Professor à Sciences Po, au Centre d'études européennes.

Ses recherches portent sur les institutions et particulièrement l'étude des parlements en Europe - des parlements nationaux comme du Parlement européen. Il développe à la fois des études de sociologie du personnel politique et des analyses des activités parlementaires et de leurs règles. Il s'intéresse également à l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes politiques nationaux.

Guillaume TUSSEAU



Guillaume Tusseau est Professeur de droit public à Sciences Po depuis le 1er septembre 2010 et Membre junior de l'Institut universitaire de France (2009) et Docteur honoris causa de l'Universidad privada Antonio Guillermo Urrelo de Cajamarca (Pérou).

Il possède une double spécialité de constitutionnaliste, notamment dans le domaine du contentieux constitutionnel comparé, et de théoricien du droit, notamment dans le domaine de la théorie analytique du droit et de la pensée de Jeremy Bentham. Il est à ce titre membre fondateur du Centre Bentham

En 2015-2016, il a été réalisé au LIEPP une évaluation de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 du point de vue du Parlement sous la responsabilité d'Olivier Rozenberg et Guillaume Tusseau. L'évaluation des effets de la révision constitutionnelle de 2008 porte sur son objectif principal, à savoir la revalorisation du Parlement. Elle passe en revue nombre de dispositions relatives à l'ordre du jour des séances des assemblées, aux activités de législation, de contrôle et d'évaluation ou encore au statut de l'opposition. Ce travail s'appuie sur une analyse chiffrée des différentes procédures, et secondairement sur des entretiens menés dans les assemblées, auprès de fonctionnaires parlementaires et d'élus.

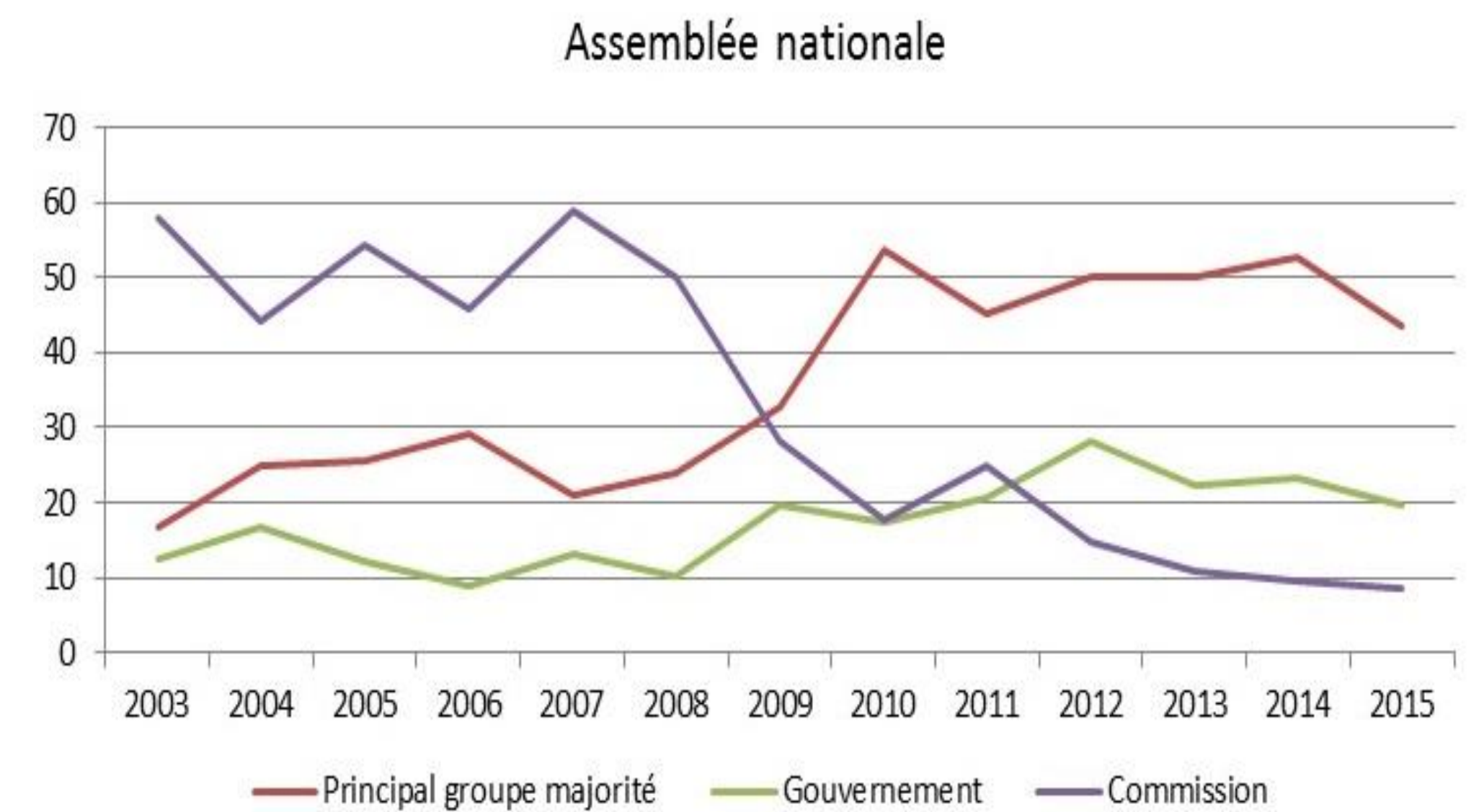
Nos conclusions sont mitigées. La révision n'a pas permis une revalorisation de grande ampleur du Parlement. Les points positifs, par exemple le rôle des commissions dans la procédure législative, sont à la fois contrebalancés et limités par des frilosités de la réforme, des déceptions de sa mise en œuvre et quelques effets pervers. Parmi les principales difficultés : le rôle la séance dans la procédure législative, la difficulté à intéresser aux activités de contrôle et d'évaluation et la place de l'opposition.

Cependant, plusieurs dispositions de la révision comme la dynamique suscitée par leur mise en œuvre contribuent à infléchir assez nettement l'esprit présidentieliste de la Ve République - au Parlement en tout cas. En outre, elles offrent aux assemblées des outils et des pistes pour s'affirmer plus nettement à l'avenir.

Synthèse des résultats

	Affirmation du parlement	Statu quo ou effet pervers
Activités législatives	La Commission, le commissaire et le président de Commission comme éléments cruciaux de l'examen des lois en projet. Progression de la part des lois d'origine parlementaire.	Abus de la procédure accélérée, temps d'examen limité en commission. Une séance qui « doublonne » la commission.
Activités de contrôle	Un peu plus de temps pour le contrôle. Auditions sérieuses des nominations présidentielles. Débat et vote sur les opérations militaires.	Marginalité du contrôle des affaires européennes. Des semaines de contrôle peu suivies en séance
Evaluation	Innovation organisationnelle.	Des parlementaires faiblement investis.
Autre	Un ordre du jour mieux partagé et souvent négocié.	Revalorisation manquée de l'opposition. Déséquilibre de la structuration des commissions permanentes.

Origine des amendements adoptés en séance à l'Assemblée (%)



Publications en lien et couverture médiatique

- Olivier ROZENBERG, *Un petit pas pour le Parlement, un grand pas pour la Vème République. L'évaluation de la révision constitutionnelle de 2008. LIEPP Working Paper, n°61, décembre 2016.*
- Olivier ROZENBERG, Contributions de Thomas EHRHARD, Marie-Alice KERNEIS, Richard KISS, Audrey DE MONTIS. Réactions de Olivier FAURE, Dominique RAIMBOURG, Rémi SCHENBERG, Eric THIERS, Jean-Pierre SUEUR, Eric TAVERNIER. *La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a-t-elle renforcé le Parlement français ?* Débats du LIEPP n°3, mars 2017.
- Olivier ROZENBERG et Guillaume TUSSEAU, « Le bilan de l'action du Parlement en matière d'évaluation est décevant », Acteurs Publics, 21 avril 2017

Répartition de l'activité en séance à l'Assemblée (2009-2016)

